

LES ECHOS DE PLOGONNEC

BULLETIN MUNICIPAL

Novembre
2025

HORAIRES

Mairie 02.98.91.72.06

Horaires d'ouverture
Lundi à vendredi
8h45—12h
14h—17h30
Samedi 9h—12h

Fermée les samedis
des vacances scolaires



Dans ce numéro

**Zoom sur la chapelle
Saint Thégonnec**

**Autorisation
d'urbanisme**

Vide jardin

**Collecte nationale de
la banque alimentaire**

EDITO

Notre actualité nationale est marquée par une inquiétante instabilité politique.

Et dans ce contexte, nos femmes et hommes politiques donnent une bien piètre image de notre pays.

Il semble que pour beaucoup d'entre eux l'intérêt et les ambitions personnels l'emportent sur l'intérêt général.

Comment s'étonner dans ces conditions de la perte de confiance et du désintérêt des Français pour la chose politique.

Dans le même temps où nous assistons à ce triste spectacle, notre nation rendait hommage à Monsieur Robert BADINTER en le faisant entrer au Panthéon.

Le courage et la force de conviction de cet homme tranche avec la médiocrité du débat politique auquel nous assistons.

En matière d'intérêt général, l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens concerne le logement. Toutes les communes de France sont confrontées à une demande largement supérieure à l'offre. Pour notre commune de Plogonnec, nous avons près de 400 demandes de logements en cours.

Les élus locaux travaillent à l'amélioration de cette offre dans un contexte complexifié par les contraintes législatives à travers la loi ZAN (Zéro Articulation Nette).

Cette loi nous contraint à construire et à densifier dans les centres Bourgs afin de réduire drastiquement la consommation des terres agricoles.

Parfois ces contraintes entraînent des craintes et des résistances de la part des riverains qui acceptent mal la transformation de leur environnement.

Malgré ces réticences, la responsabilité des élus est de privilégier l'intérêt général parfois au détriment des intérêts particuliers.

Construire plus dans un espace de plus en plus réduit, voilà la difficile équation que doivent résoudre les élus locaux en se heurtant à l'acceptabilité de leurs administrés.

Pour terminer sur une note plus réjouissante et pour célébrer les belles couleurs de l'automne, je vous propose de découvrir ce tableau de Claude MONET « Effet d'automne à Argenteuil ».



Didier LEROY,
Maire de Plogonnec

Vie municipale

Zoom sur la chapelle Saint Thégonnec

La chapelle Saint Thégonnec est située sur un versant boisé de la vallée qui sépare Plogonnec de la commune de Guengat. Cette chapelle a pour éponyme un des compagnons ou frères de Saint Pol Aurélien, fondateur de l'évêché de Léon, du nom de Saint Conec ou Conoc, dont la forme hypocoristique en vieux breton est Tocnoc, devenu Tégonnec (appelé ici Thégonnec).



D'après la légende, Saint Thégonnec, chassé du hameau de Tréfentec (en Plonévez-Porzay) dont il était originaire, se replia à Plogonnec qui lui rendit hommage en le prenant comme éponyme.

L'extérieur de la chapelle

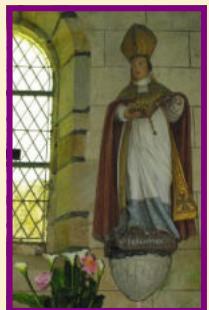
L'édifice rectangulaire datant de 1701 semble très vraisemblablement avoir été établi sur un lieu de culte antique, où l'eau tenait un rôle essentiel. Il s'agissait probablement d'un ensemble de rituels dédiés à la déesse païenne Sirona dite aussi Dirona. Cette hypothèse est étayée par la présence de deux fontaines qui sourdent non loin l'une de l'autre : la première à l'intérieur même de la chapelle, la seconde à une dizaine de mètres au sud-est du chevet.

L'environnement a été réaménagé en 1999 par le dégagement d'un terre-plein devant la façade occidentale et la construction d'un mur de soutènement (35 m de long, 1,90 m de hauteur) derrière le mur nord de la chapelle.

Cet édifice comporte en façade une porte en anse de panier surmontée d'une fenêtre. Le clocher très élégant, est sans balustrade et comporte une corniche denticulée. Il est coiffé d'un dôme à rouleau cantonné de quatre figurines. Un campanile à lanterneau termine le tout.

L'Intérieur

La construction en pierre de taille est d'une extrême simplicité : plan rectangulaire, nef séparée du chœur par un arc diaphragme, chevet plat, clocher mur occidental. Trois contreforts maintiennent le mur sud, du côté de la vallée. La porte Ouest comprend un linteau avec une clé d'agrafe en anse de panier. La toiture à deux versants est couverte d'ardoises. Les ouvertures n'ont pas reçu d'ornement particulier : une porte en anse de panier sous le clocher, surmontée d'une baie en plein cintre sans meneaux, une porte à accolade dans le mur sud, deux baies en plein cintre également sans meneaux, dans le chœur (une à l'est, l'autre au sud). Les baies n'ont pas de vitraux colorés. L'élément le plus original est le clocher : la chambre de la cloche est surmontée d'un dôme couronné d'un rouleau décoré de quatre figures humaines et se termine par un petit lanterneau.



Le chœur est orné par les statues de Saint Egonnec et de Saint Egarec. Une statue de Sainte Marguerite figure à droite dans la nef. Le mur Nord accueille une petite fontaine qui fait toute l'originalité de cet édifice. Elle comprend un premier bassin hémisphérique encastré dans une niche en arc outrepassé dont le fond est orné par le socle destiné à recevoir la statuette de Saint Egonnec. Un second bassin circulaire permet aux fidèles de faire leurs ablutions. Il déborde ensuite dans une conduite forcée faite de grandes dalles au travers de l'édifice. Le filet d'eau jaillit ensuite à l'extérieur par un déversoir situé au bas de la porte de la façade Sud, puis il s'écoule par une autre conduite dallée et enterrée au travers du placître.

Plus loin dans le placître un petit escalier de pierre conduit à une seconde fontaine logée sous une grande dalle. Cette fontaine aujourd'hui tarie, est dédiée à Saint Egarec.

Election

Nous vous rappellerons que pour être inscrit sur la liste électorale de la commune, deux conditions cumulatives sont nécessaires : il faut avoir la qualité d'électeur et il faut justifier d'une attache avec la commune. En application de l'article L 11 du code électoral, les électeurs qui justifient d'une attache avec la commune **sont ceux qui :**

- ⇒ Soit ont leur domicile réel dans la commune ou y résident depuis 6 mois au moins;
- ⇒ Soit sont rattachés au domicile familial avec une attestation des parents;
- ⇒ Soit figurent pour la 2^e fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales , l'année de la demande d'inscription, et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux ;
- ⇒ Soit sans figurer au rôle d'une des contributions directes communales, ont, pour la 2^{ème} fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au registre;

⇒ sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune.

Dès à présent, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales :

*en vous rendant à l'accueil de la mairie muni de votre carte d'identité ou passeport et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

*Sur le site internet service-public.fr

* par courrier joindre le CERFA 12669, une photocopie de votre carte nationale d'identité ou passeport et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas de déménagement ou changement d'adresse sur la commune, vous avez la possibilité de faire vos démarches en ligne sur service-public.fr onglet "inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement".

N'oubliez pas de vous inscrire dans votre nouvelle commune, si vous déménagez car l'inscription sur les listes électorales est une démarche individuelle ou non automatique.

Vous avez possibilité de vérifier votre inscription sur les listes électorales sur service-public.fr



ELECTIONS MUNICIPALES – Salle Arpège – 37 rue du stade

Attention aux changements de votre bureau de vote (cf article Les échos – septembre 2025 page 3)

Règlementation sur le vol de drone

Vous voulez **piloter un drone** pour le **loisir** ou, plus généralement, pour effectuer un **vol à faible risque** ? Vous devez alors respecter la législation sur les vols en **catégorie ouverte**.

Les **règles diffèrent** selon que votre drone porte une **mention de classe CE** (C0, C1, C1, C2, C3, C4) **ou non**.

Règles de survol

La catégorie ouverte regroupe les opérations à risques faibles. Elle concerne aussi bien les usages de loisirs et professionnels.

1) Sauf autorisation ou accords particuliers, les drones ne doivent pas évoluer au-dessus de l'espace public en agglomération.

Avant d'entreprendre un vol en catégorie ouverte, il convient de vérifier que l'espace aérien dans lequel il est prévu d'évoluer est bien autorisé.



- ⇒ Le vol de nuit est interdit
- ⇒ Le vol en espace public en agglomération est interdit,
- ⇒ La hauteur de vol maximale ne peut dépasser 120 m,

Des dérogations peuvent être accordées par le Préfet territorialement compétent..

2) L'exploitant d'un drone utilisé pour des activités particulières doit déclarer son activité

Préalablement à toute activité, un exploitant doit s'enregistrer en tant qu'exploitant européen d'UAS dès lors qu'il prévoit d'exploiter un drone de plus de 250 grammes, ou un drone (non considéré comme un jouet) équipé de capteurs pouvant récolter des données personnelles (par exemple : une caméra, un micro). Cet enregistrement se fait en ligne via un portail en ligne AlphaTango.

3) Prises de vue aériennes

La prise de vues aériennes est possible au cours d'un vol dont l'objectif reste le loisir ou la compétition et lorsque les vues réalisées ne sont pas exploitées à titre commercial.

Pour les activités particulières, les exploitants réalisant des prises de vues aériennes doivent respecter les dispositions de [l'article D 133-10](#) du code de l'aviation civile et de [l'arrêté du 3 décembre 2020](#). La réglementation interdit notamment les prises de vues de certains sites sensibles et conditionne l'utilisation de tout appareil d'enregistrement d'images ou de données en dehors du spectre visible (thermographe, radar, etc.) à une autorisation préalable.

4) Vie privée

Par ailleurs, toute diffusion d'image permettant de reconnaître ou d'identifier des personnes (visages, plaques d'immatriculation...) doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.), et cette diffusion doit respecter les droits à l'image, à la vie privée et à la propriété privée des personnes.

5) Survol des propriétés privées

L'[article L 6211-3](#) du code des transports dispose que « le droit pour un aéronef de survoler les propriétés privées ne peut s'exercer dans des conditions telles qu'il entraverait l'exercice du droit du propriétaire ». Il appartient donc à l'exploitant d'évaluer, avant le vol, si celui-ci est de nature à « entraver l'exercice du droit du propriétaire », par exemple en cas de vol à très basse hauteur, et, en cas de doute, de se coordonner avec lui.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Appel à volontaire de pilote de drone

La commune recherche des pilotes de drone qui seraient volontaires pour être mobilisés en cas d'activation du plan communal de sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde a vocation à être activé exceptionnellement en cas de situation suffisamment grave pouvant entraîner des risques pour la population (tempête, grand froid, canicule, incendie, épidémie, accident...)

Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à contacter la mairie par mail (dgs@plogonnec.fr) ou par téléphone (02 98 91 83 93).



Urbanisme / cadre de vie

Démarches lors du dépôt d'une autorisation d'urbanisme



BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

"Gérer mes biens immobiliers" est le service en ligne qui répond à tous vos besoins :

- consulter les caractéristiques de vos biens immobiliers
- déclarer les occupants de vos locaux
- réaliser des déclarations foncières liées à vos travaux

Retrouvez toutes les réponses à vos questions dans la foire aux questions dédiée.



Besoin d'aide ?
Nos agents vous accompagnent.

0 809 401 401 Service gratuit
Service prioritaire

France services

impots.gouv.fr

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

1



Vous êtes concerné si vous avez déposé une demande pour travaux auprès de votre mairie pour votre bien immobilier.

QUE DEVEZ-VOUS EFFECTUER COMME DÉMARCHES ?

2

Auprès de la Mairie

- dépôt de votre dossier d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...) en indiquant précisément la nature de votre projet.
- votre projet accepté par le service d'urbanisme de votre mairie, vous devez déclarer l'ouverture du chantier.
- une fois les travaux finis, vous devez envoyer à la mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux mais ne vous dispense pas de la déclaration auprès des finances publiques.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [service-public.fr](#)

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

Vous construisez ? Vous rénovez ? Vous faites un aménagement ou un agrandissement ? Vous démolissez ?...

Suite au dépôt de votre permis et tout au long de vos travaux, vous aurez des démarches à faire auprès de la mairie et de la DGFIP

Auprès de la DGFIP

Dès la validation de votre permis de construire par la mairie, vous êtes accompagné tout au long de votre construction jusqu'à votre déclaration foncière à l'achèvement des travaux.

Le parcours en ligne sur [impots.gouv.fr](#) vous permet de déclarer en une seule fois tous les éléments nécessaires à la déclaration foncière et au calcul de vos taxes d'urbanisme.

Vous recevrez :

- une demande d'information où vous devrez indiquer la nature et la date d'achèvement prévisionnelle ou définitive des travaux.
- une fois la date d'achèvement arrivée à terme, vous recevrez une demande de déclaration permettant d'établir la taxe foncière et les taxes d'urbanisme.

La déclaration foncière est obligatoire pour toute nouvelle construction (maison, véranda, abris de jardin, piscine...) et en cas de changement de consistance du local (agrandissement, rénovation, garage en chambre...) ou de son affectation (hangar agricole en habitation, appartement en boutique...).

COMMENT DÉCLARER AUPRÈS DE LA DGFIP ?

3

Vous pouvez remplir vos différentes obligations déclaratives en ligne sur [impots.gouv.fr](#), avec le service "Gérer mes biens immobiliers".

Rendez-vous sur votre espace particulier, à la rubrique "Biens immobiliers".



Accueil possible dans les centres des finances publiques et les maisons France Services

La demande

Le maître de l'ouvrage ou son architecte doivent identifier la liste des pièces exigées par le code de l'urbanisme et préparer un dossier complet. Une fois constitué, il est déposé à la mairie en version papier, envoyé à la mairie en courrier RAR ou déposé en ligne via le site internet de la mairie de plogonnec/vivre à plogonnec/urbanisme/dépôt en ligne.



1

1) Cliquer sur connexion en haut à droite
2) Choisir soit une connexion par « France Connect » ou par une adresse mail
3) Cliquer sur la pastille concernant votre projet (généralement CU, DPA, DPC, PCMI, PC, PD)

2

Me connecter à mon compte
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.
S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect ?
dupont@gmail.com
Mot de passe oublié ?
Connexion
Pas encore de compte ?

CUa : Certificat d'urbanisme d'information. Il permet d'obtenir des renseignements sur les dispositions réglementaires attachées à un terrain, et garantit leur validité durant 18 mois.

CUb : Certificat d'urbanisme opérationnel. À demander pour connaître la faisabilité réglementaire d'une opération définie, sur un terrain précis.

DPA (Déclaration Préalable) : Selon le Code de l'Urbanisme les travaux soumis à une DPA urbanisme sont ceux qui ne nécessitent pas de permis d'aménager. A savoir par exemple :

- Lotissements qui ne prévoient pas la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et propres au lotissement.

Ainsi que ceux qui sont en dehors d'un site classé ou en instance de classement, dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques.

- Divisions de terrains.
- Aménagement d'un terrain pour l'installation de minimum deux résidences démontables à usage d'habitat permanent, d'une surface de plancher totale inférieure ou égale à 40 m².
- Affouillements et exhaussements de sol, non prévus par un permis de construire, dont la hauteur ou la profondeur dépasse les 2 mètres et dont la superficie est supérieure ou égale à 100 m².
- Coupe et abattage d'arbres.

DPC (Déclaration Préalable) : Obligatoire pour les « petits travaux » entraînant une modification d'enveloppe du bâtiment/d'aspect extérieur.

- En premier lieu les projets qui concernent la **création de surface de plancher ou d'entreprise au sol de plus de 5 m² et jusqu'à 20 m² maximum**. Dans le cas d'une extension, vous pouvez aller jusqu'à 40 m² pour une parcelle en zone urbaine d'un Plan Local d'Urbanisme – PLU et si vous ne dépassez pas le seuil du recours à l'architecte de 150 m² de surface de plancher totale après travaux.
- En deuxième lieu les travaux qui impliquent des **modifications de façade et de toiture**. C'est nécessaire pour des projets d'isolation par l'extérieur – ITE, les panneaux photovoltaïques sur la toiture, la création ou modification des fenêtres et porte ou le remplacement des menuiseries par un autre modèle.
- D'autres travaux nécessitant une déclaration préalable DPC sont les **clôtures (création et modification), la création d'ouvertures, les changements de menuiseries, changement de fenêtres de toit, réfection de toiture, les piscines, les constructions annexes de moins de 20 m² (abris de jardins, etc.), les ravalements**.

La différence entre le permis de construire (PC) et le permis de construire pour maison individuelle (PCMI) réside principalement dans leur objectif et leur application :

PCMI : Nécessaire pour toute construction de maisons individuelles, y compris les extensions ou surélévations, et est également requis pour des projets de plus de 20 m² de surface (annexe à une habitation).

PC : Permet de réaliser tous les autres projets de construction ou d'aménagement, autres que maisons individuelles.

PA : Le **permis d'aménager** est une autorisation administrative préalable à l'aménagement entre autres d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement, d'un parc d'attraction, d'un terrain de sports ou loisirs. Ce permis permet de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné.

PD : Le **permis de démolition** est une autorisation administrative nécessaire pour effectuer des travaux de démolition dans le cadre de l'urbanisme. Il permet de supprimer des constructions existantes (partiellement ou totalement) ou des aménagements qui ne respectent plus les règles d'urbanisme.

Le délai d'instruction ne commence à courir qu'à compter de la réception d'un dossier complet en mairie.

Le délai d'instruction

Le code de l'urbanisme prévoit un délai de droit commun et certaines majorations du délai d'instruction (consultations : Architecte des Bâtiments de France (ABF), Service d'archéologie (DRAC), CDPENAF, CDNPS, SDIS et DDTM pour les établissements recevant du public, etc.)

Le délai d'instruction de droit commun est de :

- ⇒ un mois pour les déclarations préalables ;
- ⇒ deux mois pour les demandes de permis de démolir et pour les demandes de permis de construire portant sur une maison individuelle ;
- ⇒ trois mois pour les autres demandes de permis de construire et pour les demandes de permis d'aménager.

La Durée de validité d'une autorisation

Une autorisation d'urbanisme accorde des droits à son bénéficiaire, qui doivent être démarrés dans un délai de trois ans, et les travaux engagés ne doivent pas être suspendus pendant une année au risque d'entrainer la péremption de l'autorisation d'urbanisme.

Le bénéficiaire de l'autorisation peut donc demander la prorogation de ses travaux. La durée de validité de trois ans peut faire l'objet d'une prorogation pour un an, renouvelable deux fois, soit au total cinq ans. Le délai de validité est suspendu en cas de recours des tiers.

L'autorisation d'urbanisme définitive à compter de la purge des retraits et recours

1/ Risque de retrait de l'administration

Une autorisation d'urbanisme peut faire l'objet d'un retrait par l'autorité qui l'a délivrée. Le délai pour prononcer le retrait est de 3 mois suivant la date de la décision de l'autorité (L424-5 du code de l'urbanisme). Le retrait d'une autorisation a pour effet de le faire disparaître juridiquement.

2/ Purge du délai de recours des tiers par l'affichage de l'autorisation d'urbanisme

L'affichage de l'autorisation d'urbanisme est une étape essentielle pour faire courir le délai de recours des tiers. Le délai de recours contentieux à l'encontre d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain. Le bénéficiaire de l'autorisation doit donc être en mesure de justifier, de prouver ledit affichage. La preuve peut se faire par tout moyen (constats d'huissier...). L'affichage doit également rester en place, sans interruption, pendant toute la durée des travaux.

3/ Procédure pendant et après les travaux réalisés en conformité avec les autorisations d'urbanisme obtenues

Cette dernière partie est importante au niveau pratique. Ces documents sont ceux qui représentent le plus d'attente concernant le vendeur. Tout simplement parce qu'après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme et la réalisation des travaux, il a considéré ses obligations comme remplies.

a/ Envoi de la déclaration d'ouverture de chantier

L'administration a précisé que la preuve du début d'exécution des travaux résulte, en principe, de la délivrance du récépissé de la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) faite en mairie.

Déclaration
d'ouverture de chantier

cerfa
N° 13407*02

Vous devez utiliser ce formulaire pour :
Déclarer que vous avez commencé les travaux
ou aménagements autorisés.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
La présente déclaration a été reçue à la mairie
Le Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis
PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES
N° PC 029169 25 000

2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)
Vous êtes un particulier
Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale
Dénomination : _____ Raison sociale : _____
N° SIRET : _____ Catégorie juridique : _____
Représentant de la personne morale : _____
Nom : _____ Prénom : _____

3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation)

b/ Achèvement des travaux

Une fois les travaux achevés, une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) doit être établie par le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme et adressée à la mairie ou sur le service en ligne pour les demandes dématérialisées. **Il s'agit d'une formalité obligatoire**. La DAACT participe de la sécurisation de la situation juridique du bien.

COMMUNE DE PLOGONNEC

DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX

Dès l'achèvement des travaux soumis à **Permis de construire** -y compris l'aspect extérieur des constructions (peintures et enduits extérieurs, etc.) et l'aménagement de leurs abords (clôtures, plantations) la présente déclaration établie en TROIS exemplaires par le bénéficiaire de l'autorisation ou son architecte (I) doit être :

- soit DÉPOSÉE contre décharge à la mairie de la commune du lieu de construction ;
- soit ENVOYEE au MAIRE par pli recommandé avec accusé de réception.

Bénéficiaire : Représenté(e) par : Demeurant à : Nature des travaux : Nouvelle construction Sur un terrain sis à PLOGONNEC	Permis de construire n° PC 029169 25 000 Surface de plancher : m² Nombre de bâtiments : Nombre de logements : Destination : _____
JE DECLARE L'ACHEVEMENT DEPUIS LE DE :	
<input type="checkbox"/> LA TOTALITÉ DES TRAVAUX qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus.	<input type="checkbox"/> UNE TRANCHE DES TRAVAUX qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus.
CONTENU DE LA TRANCHE ACHÉVÉE NOMBRE DE LOTS TERMÉS :	
LOCAUX NON DESTINÉS À L'HABITATION	

é Accessibilité : non disponible

3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation)

En pratique, il n'est pourtant pas rare de constater, l'absence d'accomplissement de **ces formalités qui sont obligatoires**.

Contrôle par l'administration de la conformité administrative

La DAACT fait office d'attestation, pour le bénéficiaire de l'autorisation, de la conformité administrative de la construction avec l'autorisation d'urbanisme. Si aucune contestation n'est émise au bout du délai prévu de 3 à 5 mois, l'administration ne peut plus faire opposition à la DAACT déposée.

Tous les chemins ne sont pas communaux

En réalité, de nombreux chemins empierrés de la commune sont des chemins d'exploitation qui desservent des parcelles agricoles et des propriétés riveraines.

Les chemins sont donc privés et ils appartiennent, en majorité, à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF), autrefois Association Foncière de Remembrement (AFR).

L'AFAFAF regroupe les agriculteurs et les propriétaires successifs impactés par le remembrement pour gérer en commun et à leur charge, les chemins d'exploitation.

Les chemins d'exploitation sont à usage exclusif des agriculteurs et des riverains. Le passage du public peut être interdit par tout moyen. La commodité d'accès des usagers explique que, le plus souvent, aucune interdiction formelle n'existe.

Les chemins d'exploration se trouvent alors, de fait, ouverts aux promeneurs, randonneurs et vététistes mais qui ne bénéficient pas d'un droit mais d'une simple tolérance. Cette permission est révocable à tout moment et aucun promeneur ne pourrait se prévaloir d'un passage résultant d'une habitude. Grâce à l'amabilité des propriétaires, de nombreux sentiers de randonnées et VTT balisés empruntent ces chemins d'exploitation conventionnés avec la commune.

Avant de les emprunter, assurez-vous de l'accord des riverains et respectez la tranquillité des troupeaux (pas d'engins à moteur, chiens tenus en laisse, vitesse modérée des vélos etc...)

Nous rappelons que les engins agricoles sont prioritaires et qu'en cas d'incident, votre responsabilité pourrait être engagée.

Installation du panneau STOP pour les véhicules venant de la rue de la Mairie

Il y a un peu plus d'un an, la collectivité a fait installer des panneaux lumineux carrefour (croix Saint André) rue de St Thélau et rue de la Mairie.

Le renforcement de la signalétique avait pour but de bien indiquer la présence du carrefour et appuyer le caractère prioritaire des voies venant de la droite. Choix fait après le constat de vitesses excessives et de refus de priorité à droite.

Une année plus tard, un 1^{er} bilan peut être tiré.

Points positifs, le carrefour est bien identifié et ne surprend plus notamment les usagers venant de la rue de la mairie. La vitesse est plus apaisée.

Malheureusement, malgré tout, on constate encore des problèmes de comportement se traduisant par des refus de priorité à droite pour les véhicules provenant de la rue Pont Péronic par les automobilistes venant de la rue de la Mairie.

La décision de modifier les règles de priorité du carrefour a été prise :

Il y a quelques jours; un panneau STOP est venu contraindre les véhicules venant de la rue de la Mairie vers le carrefour à l'arrêt.

Les règles de priorité restent inchangées pour les autres voies.



Vie associative

Comité de jumelage : conférence le 9 novembre

Dimanche 9 Novembre, à 15h, à l'Arpège, le Comité de Jumelage Plogoneg/Llandysul, en collaboration avec Emglev Bro Douarnenez, organise une conférence en breton, avec traduction simultanée en français, sur le thème de l'Histoire de la Bretagne.

Elle sera animée par Rozenn Milin qui présentera le site internet "ISTOR" ("Histoire") qu'elle a créé avec une équipe de d'historiens, d'enseignants, de web-designers auxquels se sont joints un dessinateur et un photographe. (www.histoiredelabretagne.bzh).

L'histoire de Bretagne est riche en événements et en rebondissements, en batailles gagnées et perdues, en personnages hauts en couleur... Mais elle n'est pas connue car elle n'est pas enseignée. Or, une récente étude de l'IFOP montre une grande appétence des Bretons pour leur histoire .

De très bons livres consacrés à l'histoire de la Bretagne sont disponibles... mais aujourd'hui c'est vers les écrans que jeunes et moins jeunes se tournent pour chercher des informations. Jusqu'à cette année, il n'existe aucun site internet dédié à notre histoire dans son intégralité. Il est désormais possible d'explorer cette histoire de manière ludique, colorée et accessible à tous.

Rozenn Milin vous guidera à travers ce site, et dédicacera ses derniers ouvrages : "La honte et le châtiment" et "Langues régionales, idées fausses et vraies questions".

Prix libre.

Pour la traduction simultanée, réservez votre casque écouteur au **02 98 91 89 32 (nombre limité)**.

Spectacle CIRCONOVA : « Biographies »

BIOGRAPHIES

Le mardi 10 janvier à 19h
Salle l'Arpège

Billetterie en ligne ou en mairie
Tarif : 10 euros

C'est une pièce pour une jongleuse et un rappeur, dans laquelle le public est invité dans l'intimité de la jongleuse sur scène et peut entendre ses pensées. Elle jongle au rythme de ses réflexions, qui sont déclamées pour le public par un rappeur.



Animation gratuite

Vide jardin
Dimanche 16 novembre 2025
de 9h30 à 17h30
Nombreux exposants
Animations, ateliers restauration.
Salle L'Arpège
4, rue du stade PLOGONNEC
A NE PAS MANQUER !

La nature au cœur !

Votre rendez-vous de l'automne !



**Entrée
gratuite**

Tombola



Programme des animations du vide-jardin

En continu

- ⇒ Conseils de Mr ROSE
- ⇒ La ludo en balade (Ulamir)
- ⇒ Coin des petits lecteurs (Médiathèque)
- ⇒ Plantations avec Cindy
- ⇒ Expo photos (club Ulamir)
- ⇒ Expo Land'art : ALSH de Plogonnec
- ⇒ C.A.C.T.U.S : art contemporain
- ⇒ Compostage avec QBO

Matin

- ⇒ Balade poneys Ecurie de Kéréval (10h-12h)
- ⇒ Fabriquer sa lessive avec Cendréa Nature
- ⇒ Atelier Vannerie avec Gregory 11h

Après-midi

- ⇒ Atelier Argile, avec Aurélie LE LAY (14h30-17h30)
- ⇒ Balade poneys Ecurie de Kéréval (14h-17h)
- ⇒ Le sol, le jardin et moi, 14h30 et 16h, avec le Jardin du Bonheur de Plogastel St Germain
- ⇒ Vannerie : 14h30-15h15 et 16h30-17h15
- ⇒ Art floral avec Anne Gaëlle
- ⇒ Fabriquer sa lessive avec Cendréa Nature

Plogo Darts Club

Le club de fléchettes Plogo Darts Club a déménagé au 2 rue Pont Peronic (ancienne agence immobilière) et est ouvert de 18h à 20h du lundi au vendredi.

Renseignements/contact :
Julie PERIÉ / plogodartsclub@gmail.com / 06 50 46 52 21

Festival Théâtre à tout âge

« On n'est pas des grenouilles »

Tout public, 6 ans et +

Dimanche 14 décembre à 17h

A l'Arpège, rue du Stade Plogonnec

Co-organisation : Très Tôt Théâtre, commune de Plogonnec

Billetterie en mairie, tarif spécial * à 8 euros

www.tres-tot-theatre.com

* 2€ pris en charge par la commune



Création 2025

Cie Arcosm / Thomas GUERRY

Danse et musique



Le syndrome de la grenouille, c'est se laisser cuire à petit feu, sans réagir aux dangers subtils d'une situation qui se dérègle peu à peu. Sur scène, on questionne cette capacité d'adaptation en testant joyeusement ses limites : saura t'on donner le coup de patte salutaire pour ne pas finir bouilli ?

Cap sur la danse : l'inclusion à travers l'art dansé, un choix exigeant



Belle brochette des Pléiades!

Duo charmeur des Astérides!

PREFET
DE LA REGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

**ACADEMIE
DE RENNES**
Liberté
Égalité
Fraternité



Trio pétillant des Astérides !



Elèves ravis du cours moderne jazz!

Merci à tous pour cette excellente rentrée artistique où l'inclusion est une pomme petite reine de l'automne!

Prochain rendez-vous le samedi 6 décembre à l'Arpège !

Ecureuils Sportifs

2025/2026 : l'ES Plogonnec innove avec le football diversifié !

L'ES Plogonnec entre dans une nouvelle ère : depuis la rentrée 2025, le club développe trois nouvelles pratiques autour du ballon rond pour tous les âges et tous les niveaux.

Objectif : bouger, s'amuser et partager !

Futnet

Le tennis-ballon fait son entrée au club !

Tous les lundis de 18h45 à 19h45

Contact : Seb BERGOT – 06 80 74 26 10

Futsal

Une nouvelle équipe senior voit le jour pour la saison 2025/2026.

Contact : Simon BOURHIS – 06 12 84 45 52

Fitfoot.

Une activité fun et sans compétition, mêlant sport, bien-être et ballon.

Tous les vendredis de 19h à 20h15

Contact : Juliette Mével-Plion – 07 67 37 15 32

Plogonnec Espoir : Téléthon

Les 5 et 6 décembre prochain, ça bouge à Plogonnec à l'occasion du Téléthon.

Vente de crêpes (tarif 5€) le vendredi 5 à la sortie des écoles de la commune.

Le samedi 6, les associations sportives de Plogonnec se mobilisent pour proposer des circuits de marche, une course solidaire Défithon.

Une journée sportive est aussi prévue pour Plogonnec VTT et aux Ecureuils avec le traditionnel tournoi de football du Téléthon.

Le café-gâteaux sera servi à l'Arpège à partir de 15h30. Dans le hall, vente d'articles de décoration faits main au profit du Téléthon.

Le repas du Téléthon sera servi à partir de 19h à L'Arpège. A n'en pas douter, l'animation ravira petits et grands :

Avec ces nouveautés, l'ES Plogonnec veut :

- ⇒ Offrir plus de choix de pratique,
- ⇒ Favoriser le plaisir et la convivialité,
- ⇒ Faire du club un lieu de sport ouvert à tous.

Portes ouvertes, initiations et séances découverte dès la rentrée !

2025/2026 : un football plus varié, plus vivant... et ça se passe à Plogonnec !

Tableau des matchs des 4 équipes séniors du club :

Date	Jour	Senior F	Régional 3	Départemental 2	Départemental 4
02/11	Dimanche	Coupe	J5 - ESP vs Plozévet - 15h00	J5 - Edern SP vs ESP - 15h00	J5 - ESP - Chateauneuf 3 - 13h00
09/11	Dimanche	J6 : Plougastel vs ESP - 15h00	J6 - Chateaulin vs ESP - 15h00	J6 - ESP vs Landrevarzac AST - 15h00	J6 - ESP vs Gouezec 2 13h00
16/11	Dimanche	J7 : Exempt	Coupe	Coupe	J1 - ESP vs Lennon - 13h00
23/11	Dimanche	Coupe	J7 - ESP vs Carhaix DC - 15h00	J7 - Plonevez Porzay RC vs ESP - 15h00	J7 - Roudouallec EC 2 vs ESP 13h00
30/11	Dimanche	J5 : ESP vs Stella - 15h00			
07/12	Dimanche	J1 : Stade Quimperlois vs ESP - 15h00	J8 - ESP vs Stella - 15h00	J8 - Ergue Gaberic Paot vs ESP - 13h00	J8 - ESP vs Camaret Pen Hir 3 - 13h00
14/12	Dimanche	J12 : ESP vs Plougastel - 15h00	J9 - Camaret Pen Hir vs ESP - 15h00	J9 - ESP vs Pont de Buis AS - 15h00	J9 - Exempt

une création dansée inédite et inclusive offerte par l'association Cap Sur la Danse, suivie d'un concert de la toute jeune et très talentueuse Jeanne ROSE @jeannerose officiel.

Infos pratiques repas : sur place ou à emporter; joues de porc/gratin/pâtisserie; 14€/8€ adultes/enfants; réservations Hall Super U de Plogonnec les 22, 27 et 29 novembre de 9h30 à 13h00.

Pour toute question et commandes de gâteaux bretons : 06 76 39 10 81 / plogonnecespoir@gmail.com. En complément vous pouvez déposer vos dons dans l'urne en mairie.



Plogonnec Espace Gym

De nouveaux créneaux d'activités ont été ouverts à la suite du forum.

Gym Pilates: 31 cours, 95€ l'année

- ⇒ Lundi 9h-10h, **11h30-12h30 (nouveau créneau)**
- ⇒ Mardi 9h-10h

Il peut donc y avoir de la place dans les 3 cours grâce à cette ouverture.

Yoga :

Ouverture d'un nouveau **créneau le jeudi soir de 19h à 20h30**. Prendre contact rapidement.

Gym douce : 31 cours 95€

- ⇒ Vendredi de 9h15-10h15 à l'Espace Sportif, salle de l'étage.

- ⇒ **Jeudi de 9h à 10h (nouveau créneau)**
foyer communal salle Le Ris.

Et toujours des possibilités de s'inscrire en :

- ⇒ Fitness le jeudi soir de 20h-21h. 31 cours 95€, à l'Espace Sportif.
- ⇒ Gym adaptée le lundi de 10h à 11h30. 31 cours 130€ à l'Espace Sportif, salle de l'étage.

Pour s'informer :

- ⇒ Site de l'association plogonnecespacegym.weebly.com
- ⇒ Mail: plogonnec.espacegym@gmail.com
- ⇒ tél : **06 32 76 32 97**

Ulamir : Atelier cuisine

Samedi 15 novembre

« Les babas de Suzane et les pains »
14h-17h au foyer communal de Plogonnec

Tarif : 13€

Attention, le nombre de places est limité, pensez à vous inscrire !

Renseignement/ inscription : **02 98 91 14 21**

Sophrologie : il reste des places !

Tous les samedis de 11h à 12h à l'ancienne poste de Plogonnec (hors vacances scolaires)

"La sophrologie permet d'apprendre à mieux gérer son stress. On y vient pour se relaxer, retrouver la sérénité grâce à des techniques simples (relaxation dynamique, respiration, relaxation profonde,...). La sophrologie n'est pas une thérapie de groupe mais une méthode évolutive permettant d'améliorer le sommeil, la mémoire, la concentration, de diminuer les peurs et les phobies, l'anxiété et l'angoisse... Elle développe la confiance et le positif."

Renseignements - inscriptions :

02 98 91 14 21 - contact@ulamir-ebg.org

SOPHROLOGIE RELAXATION



Tous les samedis
de 11h à 12h
(hors vacances scolaires)



Avec Jean Pierre Salaun
diplômé de la Fédération
Française de Sophrologie



La sophrologie permet d'apprendre à mieux gérer son stress. On y vient pour se relaxer, retrouver la sérénité grâce à des techniques simples (relaxation dynamique, respiration, relaxation profonde...). La sophrologie n'est pas une thérapie de groupe mais une méthode évolutive permettant d'améliorer le sommeil, la mémoire, la concentration, de diminuer les peurs et les phobies, l'anxiété et l'angoisse... Elle développe la confiance et le positif.

- ✓ Inscriptions au 02 98 91 14 21 / contact@ulamir-ebg.org
- ✓ Ancienne poste de Plogonnec





Marre de galérer avec l'informatique ?

Venez suivre nos stages chez CyberPlogo pour maîtriser les outils numériques essentiels :

- ⇒ Gestion de photos (création d'albums, organisation)
- ⇒ WhatsApp (réseau social)
- ⇒ Utilisation du Cloud (partage, sauvegarde des données)
- ⇒ Tableur (créer des tableaux...)
- ⇒ Nano Banana (créer modifier des photos avec l'IA)
- ⇒ Découverte de l'Intelligence Artificielle
- ⇒ Sécurité informatique
- ⇒ Découverte de Linux
- ⇒ ...et bien d'autres thèmes !

Quel que soit votre niveau, gagnez en autonomie et en efficacité !

Contact : 07 68 71 11 57

site internet : <https://cyberplogo.weebly.com/contact.html>

Marché de noël le dimanche 30 novembre

La magie de Noël s'installe dans notre commune !

Le dimanche 30 novembre, de 9h à 17h, venez flâner au marché de Noël et plonger dans l'ambiance chaleureuse et conviviale des fêtes de fin d'année.

De nombreux artisans et exposants seront présents pour vous faire découvrir leurs créations : bijoux, décos, produits alimentaires artisanaux et bien d'autres idées cadeaux originales pour gâter vos proches... ou vous faire plaisir !

L'entrée est gratuite, alors n'hésitez pas à venir en famille ou entre amis, profiter de cette belle journée.

L'APE de Paul Gauguin (Association des Parents d'Elèves), organisatrice de l'évènement, proposera une vente de gâteaux et de crêpes tout au long de la journée pour régaler petits et grands.

**Venez nombreux partager
ce moment convivial et festif !**

Ambiance, sourires et gourmandises garantis !

Renseignements :

paulgauguinape@gmail.com

06 32 61 51 28

Le parcours d'Hervé CADIOU au Grand Raid du Finistère

Hervé CADIOU, conseillé municipal de la commune, a participé en septembre dernier à la 3^{ème} édition du grand Raid du Finistère !

"Après un départ entre doute et excitation en longeant les plages du fond de la baie de Douarnenez , après une ascension d'un Menez Hom en fête au couché du soleil avant de basculer sur Trégarvan et les rives boisées de l'Aulne, après une nuit sous le pont de Terenez puis, dans les alentours de l'abbaye de Landévennec, se profilent enfin les installations militaires de Lanvéoc pour le ravitaillement de mi-parcours.

Le jour pointe à l'approche de Roscanvel et redonne de l'énergie pour se lancer à l'assaut de la pointe des Espagnols et rejoindre le port de Camaret sous un grain bien chargé. Ça commence à sentir bon, le nombre 100(...km) s'affiche sur la montre. Un grain revient entre la pointe de Pen Hir et le Cap de la

Chèvre mais le vent du bout de l'Europe nous sèche et fait place au soleil à l'aplomb de l'île Vierge pour nous accompagner jusqu'à un nouveau début de nuit avant de gravir les falaises du Guern.

C'est bon, c'est fait ! Un peu moins de 29h de course et 166km, je suis de retour à Telgruc pour sonner la cloche de la ligne d'arrivée.

Le Grand Raid du Finistère 2025 aura été une aventure sportive et émotionnelle unique autour de notre splendide presqu'île de Crozon. Bravo à l'organisation et au public présent sur les sentiers escarpés"



Ligne 21 : programmation

Le dimanche 8 novembre 19h

Documentaire — Tarif : 8 euros

« le village qui voulait replanter des arbres ».

Ce documentaire montre l'importance des arbres pour la biodiversité, la qualité des sols et l'indépendance énergétique et suit le parcours de Léa, une technicienne bocage qui, malgré les obstacles, met en lumière le rôle essentiel des arbres pour l'eau, la biodiversité et le climat.

Le vendredi 21 novembre à 20h

Concert—Tarif : 15 euros

Valentina Casula, chanteuse sarde originaire d'Oristano et Jean-Luc Roumier, guitariste de jazz, proposent une découverte du patrimoine musical et culturel italien à travers un voyage en chansons qui explore les spécificités des différentes régions de l'Italie.

Le dimanche 29 novembre de 14h à 17h

Atelier « Booster son immunité »

Tarif : 40 euros

Avec Julie LE PANN, des jardins de l'Arpente à Plogastel St Germain. Réservation obligatoire, atelier limité à 10 personnes

Le vendredi 5 décembre à 20 h

Conférence de Guillaume TAHON : « Rebeccas, un jour j'ai voulu tout plaquer ».

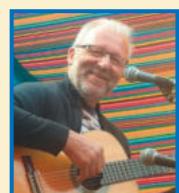
Le thème est le retour à la vie paysanne.

Le samedi 6 décembre 20h

Michel BOUDAUD: paysan, poète et chanteur

Tarif : spectacle seul à 15 euros

spectacle + repas à 25 euros



Le jeudi 18 décembre

2 sessions 14-17h et 19h30-22h30

Art Floral *

A l'approche des fêtes de fin d'année, Annie JULIEN vous guidera dans des compositions en lien avec Noël et le nouvel an.

* Apportez vos sécateurs

Renseignement / réservation

06 68 58 34 98

ligne.21.plogo@gmail.com

Lesmel 29180 Plogonnec

LIGNE 21

Action Sociale

Recherche de bénévoles pour la collecte nationale de la Banque Alimentaire

Avis à celles et ceux qui veulent donner un peu de leur temps pour une bonne action. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Plogonnec cherche des bénévoles pour participer à la prochaine collecte de la Banque Alimentaire.

Elle aura lieu les 28, 29 et 30 novembre 2025 au Super U de Plogonnec.

L'objectif de ces deux jours et demi est de récolter des dons, qui permettront au CCAS de venir en aide aux familles en difficulté. La réussite de cette opération repose sur la mobilisation des bénévoles pour diffuser le message auprès des clients.



En 2024, la collecte nationale a permis de récolter 820 kg de produits physiques et 4649,40€ de dons dématérialisés !

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le CCAS.

Contact : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

4 rue de la Mairie, 29180 Plogonnec

Tél. 02 98 91 72 06 ou ccas@plogonnec.fr



Ateliers : « seniors actifs, cuisiner, bouger et mieux dormir » au foyer communal

L'association Défi Santé Nutrition, spécialisée en prévention, propose à partir du mardi 4 novembre un programme sur Plogonnec intitulé « **Seniors actifs : cuisiner, bouger et mieux dormir** ».

Ce programme comprend :

12 ateliers, composés de :

- ⇒ 1 séance d'accueil
- ⇒ 2 ateliers d'échanges sur la nutrition
- ⇒ 2 ateliers sur le sommeil
- ⇒ 4 ateliers d'activités physiques adaptées
- ⇒ 2 ateliers cuisine, avec des recettes adaptées aux besoins des seniors
- ⇒ 1 atelier bilan convivial

Les séances se tiendront tous les mardis à 10h, du 4 novembre au 10 février (hors vacances scolaires), à la salle du Nevet, au Foyer Communal de Plogonnec.

Le programme est subventionné par la conférence des financeurs 29. Ouvert à toutes personnes de plus de 60 ans. Gratuit (adhésion de 5 euros à l'association requise).

Renseignements et inscriptions auprès de Défi santé nutrition au 07 56 94 09 97.



Quimper Bretagne Occidentale

Petite enfance : les haltes-garderies sur l'agglomération

Les haltes garderies sont des lieux d'accueil où votre enfant découvre la vie de groupe entouré par du personnel qualifié dans des locaux adaptés.

Les enfants sont accueillis **dès l'âge de dix semaines jusqu'à 4 ou 6 ans** pour une heure, une matinée ou plus, et de façon occasionnelle ou temporaire.

Vous avez besoin de temps pour vos rendez-vous, vos courses, vos démarches ou vos loisirs ? vous souhaitez préparer votre enfant à la vie en collectivité ?

Accueil occasionnel : ce type d'accueil est possible à l'heure ou en journée continue, sans condition d'activité.

Catalogue des producteurs locaux : appel à contribution pour la 2^{ème} édition

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial, Quimper Bretagne Occidentale souhaite mettre à jour son catalogue recensant les producteurs qui commercialisent leurs produits en circuit court sur le territoire (fleurs et plantes aromatiques et médicinales, boissons, viandes, fruits et légumes, pains et farines, produits laitiers, miel, fromages...). Un appel à contributions est lancé à travers un questionnaire simple et rapide, à remplir jusqu'au vendredi 7 novembre 2025.

Quimper Bretagne Occidentale invite tous les producteurs souhaitant apparaître dans ce catalogue à répondre à un court questionnaire en ligne :

On vous propose une formation, un stage, je travaille de manière temporaire et vous cherchez un mode de garde très ponctuel pour votre enfant ?

Accueil temporaire : ce type d'accueil est limité à six mois. Il répond à des situations d'urgence et/ou spécifiques : recherche ou reprise d'emploi, entrée en formation, absence de l'assistante maternelle, maladie de l'un des parents...

Découvrez le film de présentation de ce service en Flashant ce QR Code :



<https://formulaires.quimperplus.bzh/economie/inscription-au-catalogue-des-producteurs-vendant-en-circuit-court/>

Ce catalogue sera disponible en version papier et en version numérique sur le site de Quimper Bretagne Occidentale. Il permettra aux producteurs de communiquer auprès des habitants sur leurs produits, leurs lieux de production et de vente.

La 1^{ère} édition du catalogue est disponible en ligne sur le site de Quimper Bretagne Occidentale :
<https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/1909-projet-alimentaire-territorial.htm>



Nouvelle édition du guide de l'étudiant 2025/2026

La nouvelle édition du guide de l'étudiant est disponible sur le lien
<https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/125-vie-etudiante-enseignement-superieur.htm>.

Etudier, se loger, se déplacer, s'informer, s'engager, se divertir, se soigner, trouver un job ou aide, les (futurs) étudiants pourront y trouver toutes les informations utiles.



Médiathèque

EXPOSITION
Eric Smolinski
Exposition d'art contemporain
Octobre - Novembre

ATELIER TRICOT
Samedi 29 novembre à 10h
Envie de détente et de créativité ?
Venez apprendre le tricot ou transmettre votre savoir-faire.

Médiathèque de Plogonnec

LECTURES
"Voyage des p'tites pages" au pays du merveilleux
Mercredi 3 décembre à 14h30
Lecture d'albums pour les enfants dès 3 ans

CLUB DE LECTURE
Mardi 9 décembre de 14h à 15h30
Venez partager vos derniers coups de cœur

HORAIRES
Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 10h - 12h30 & 14h - 18h
Jeudi : 16h - 18h
Samedi : 10h - 12h30 & 14h - 17h

BÉBÉS LECTEURS
Mardi 9 décembre à 10h
Comptines et lectures d'albums pour les tout-petits

Inscriptions & renseignements : 02.98.91.73.17
bibliotheque.plogonnec@quimper-bretagne-occidentale.bzh

Agence postale communale

Pour rappel, l'agence postale communale se situe derrière la mairie (ancienne poste)



Correspondants du télégramme

Vous pouvez joindre les 2 correspondants du télégramme :

Michel QUINQUIS :

m.quinquis29@gmail.com

Aude FLAMBARD :

letelegramme.flambard@tutamail.fr

Venez rencontrer la mission locale !

Les professionnels de la mission locale sont là pour accompagner tous les jeunes **de 16 à 29 ans** et notamment ceux qui n'ont pas encore trouvé d'école, de formation ou d'emploi, pas d'inquiétude.

La mission locale leur propose :

- ⇒ Un **accueil** et une **écoute** bienveillante
- ⇒ Un **appui** pour construire votre projet professionnel
- ⇒ Des **pistes** pour trouver un emploi ou une alternance
- ⇒ Un **coup de pouce** pour le logement et la mobilité
- ⇒ Un **suivi personnalisé** avec nos **conseillers**
- ⇒ ... et bien plus encore !

Ne restez pas seul(e) face à vos questions, venez les rencontrer et avancer sur vos projets.

L'équipe entreprise de la Mission Locale accompagne tous les employeurs notamment dans leurs recrutements.

La mission locale leur propose :

- ⇒ Une analyse des besoins et l'élaboration du profil de poste correspondant aux aptitudes et compétences attendues
- ⇒ Des informations et conseils en recrutement
- ⇒ La sécurisation des recrutements (mises en situations professionnelles, appui au suivi dans l'emploi)
- ⇒ La promotion des métiers et des entreprises (diffusion des offres, organisation de stages de découverte des métiers, organisation d'événements emploi)
- ⇒ Un accompagnement dans les démarches RSE (intégration, parrainage, handicap, mobilité)

Ils interviennent sur l'ensemble du territoire du Pays de Cornouaille. Les antennes d'accueil se situent à Audierne, Brie, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Pont L'Abbé, Pouldreuzic, Quimper Creac'h Gwen, Quimper Penhars et Quimperlé

Contact: 02 98 64 42 10 /
cornouaille@mlcornouaille.bzh

Retrouvez les actualités et inscrivez vous aux actions proposées par la Mission Locale du Pays de Cornouaille sur l'appli #MaMissionLocale



Un nouveau logo attribué à notre communication municipale

La commune a obtenu cette reconnaissance grâce au projet de création du Mur du Souvenir dans le jardin Alin Fily. Le lieu est dédié aux cinq résistantes et résistants de la commune.

Ce travail de recherche a été réalisé par l'Association des Passeurs de Patrimoine.

Impression sur papier recyclé—service regraphie de QBO

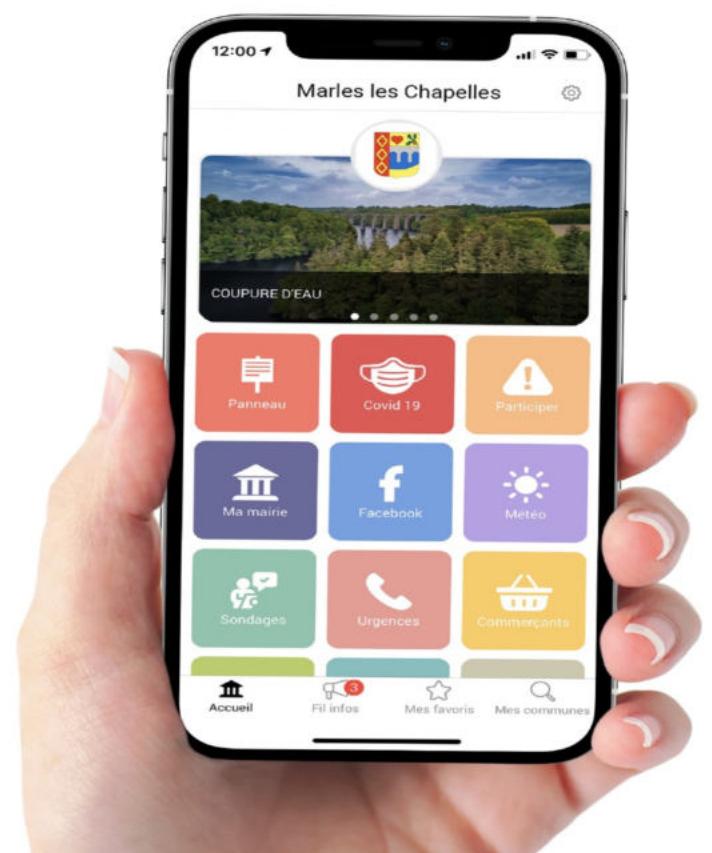


DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville



1

Flashez ce QR code

2

Téléchargez CityAll sur votre portable

3

Sélectionnez Plogonnec dans le choix de la ville